



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMERO SPECIAL

DRLP – DCTE - DSF

3 avril 2009

SOMMAIRE**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES****BUREAU DE LA CIRCULATION**

ARRÊTÉ portant fermeture de l'aire de repos du
péage central de VEIGNÉ sur l'autoroute A85 les
5,6 et 10 avril 2009 dans le sens Est/Ouest

**DIRECTION DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT****BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'URBANISME**

ARRÊTÉ portant approbation de la carte
communale de Marcé sur Esves

**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
D'INDRE-ET-LOIRE**

DECISION relative à la fermeture au public des
services du Centre des Finances publiques sur le
site d'Amboise, le 6 avril 2009, de 8h30 à 12h..

DECISION relative à la fermeture au public des
services de l'Hôtel des impôts de Chinon, le 10
avril 2009, de 8h30 à 12h.....

DECISION relative à la fermeture au public des
services du Centre des Finances publiques sur le
site de Loches, le 16 avril 2009, de 8h30 à 12h .

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

BUREAU DE LA CIRCULATION

**ARRÊTÉ portant fermeture de l'aire de repos
du péage central de VEIGNÉ sur l'autoroute
A85 les 5,6 et 10 avril 2009 dans le sens
Est/Ouest**

LE PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du
Mérite,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu les décrets des 12 mai 1970, 6 juin 1974, 18
Novembre 1977, 10 Mars 1978, 11 Septembre
1980, 16 Avril 1987, 20 Décembre 1990, 12 Avril
1991, 21 Avril 1994 et 26 Septembre 1995
approuvant la convention de concession à la Société
Cofiroute en vue de la construction et de
l'exploitation des autoroutes A10 Paris/Poitiers,
A11 Paris/Le Mans, A11 Angers/Nantes, A71
Orléans/Bourges, A81 Le Mans/La Gravelle, A28
Alençon/Tours, A85 Angers/Langeais et
Tours/Vierzon, A86 Rueil-Malmaison/Pont Colbert
et Rueil Malmaison/Autoroute A12 et A126 St
Quentin en Yvelines/Massy-Palaiseau,

Vu la convention de concession et le cahier des
charges ainsi modifié et notamment l'article 15 du
cahier des charges,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967,
modifié et complété, relatif à la signalisation
routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière,

Vu la réquisition de la direction régionale des
douanes et droits indirects du centre,

Vu les avis des services administratifs concernés,

Vu l'avis de la société Cofiroute,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la
préfecture d'Indre-et-Loire,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Dans le cadre d'une réquisition de
la Direction régionale des Douanes et Droits
indirects du Centre, l'aire de repos du péage central
de Veigné sur l'autoroute A85 dans le sens
Est/Ouest sera fermée au public les :

Dimanche 5 avril 2009 de 15h00 à 24h00

Lundi 6 avril 2009 de 11h00 à 20h00

Vendredi 10 avril 2009 de 7h00 à 16h00

ARTICLE 2 : L'information auprès des usagers sera
assurée par la société COFIROUTE, qui procédera
à la mise en place d'une signalisation adéquate.

ARTICLE 3 : Mme la Secrétaire Générale de la
préfecture, M. le Colonel, commandant du
groupeement de gendarmerie, M. le Directeur
Départemental de la sécurité publique, M. le Chef
de secteur Touraine/Poitou de la société
COFIROUTE, sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera
publié au recueil des actes administratifs de la
préfecture.

Une copie sera également adressée pour
information à M. le Directeur régional des Douanes
et droits indirects du Centre et à M. le Directeur
départemental de l'Équipement.

Fait à TOURS, le 31 mars 2009

Pour le Préfet et par délégation

La Secrétaire Générale,

Signé : Christine ABROSSIMOV

**DIRECTION DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'URBANISME

**ARRÊTÉ portant approbation de la carte
communale de Marcé sur Esves**

LE PREFET D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du
Mérite,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles
L. 124-1 et R. 124-1 et suivants ;

VU le dossier comprenant un rapport de
présentation, des documents graphiques, la liste et
un plan des servitudes d'utilité publique ;

VU l'arrêté du maire de MARCE-SUR-ESVES du
02 septembre 2008 prescrivant l'enquête publique
du projet de carte communale ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire-
enquêteur du 25 octobre 2008 ;

VU la délibération du conseil municipal de
MARCE-SUR-ESVES du 27 novembre 2008
décidant d'approuver la carte communale ;

Considérant que les résultats de ladite enquête
publique ont donné lieu, au vu du rapport et des
conclusions du commissaire enquêteur, à des
modifications du projet de carte communale ;

Considérant qu'il convient de procéder à une
approbation commune de la carte communale de
MARCE-SUR-ESVES ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale
Arrête

Article 1 : la carte communale de MARCE-SUR-
ESVES est approuvée.

Article 2 : Une copie du présent arrêté et une copie
de la délibération du conseil municipal du 27
novembre 2008 susvisée, seront affichées en mairie
pendant un mois, à compter de leur réception. Une
mention de cet affichage sera insérée, aux frais de
la commune, dans un journal diffusé dans le
département. L'approbation de la carte communale
produira ses effets juridiques dès que ces deux
mesures de publicité auront été effectuées (la date à
prendre en compte pour l'affichage étant celle du
premier jour où il est effectué).

Une copie du présent arrêté sera également publiée
au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : Le dossier de la carte communale de
MARCE-SUR-ESVES, annexé au présent arrêté,
peut être consulté à la préfecture d'INDRE-ET-
LOIRE au bureau de l'environnement et de
l'urbanisme, à la Sous-Préfecture de LOCHES et à
la mairie de MARCE-SUR-ESVES, aux jours et
heures habituels d'ouverture.

Article 4 : Le présent arrêté ne peut être déféré
qu'auprès de madame la présidente du tribunal

administratif d'Orléans. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur. Ce délai commence à courir le jour où le présent arrêté a été notifié.

Article 5 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture, Monsieur le Sous-Préfet de LOCHES, Monsieur le Directeur départemental de l'équipement et Monsieur le Maire de MARCE-SUR-ESVES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 2 avril 2009

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Christine ABROSSIMOV

**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
D'INDRE-ET-LOIRE**

DECISION relative à la fermeture au public des services du Centre des Finances publiques sur le site d'Amboise, le 6 avril 2009, de 8h30 à 12h.

Article 1 : le lundi 6 avril 2009 sur le site d'Amboise, tous les services du Centre des Finances publiques seront exceptionnellement fermés au public de 8h30 à 12h.

Article 2 : les usagers seront de nouveau accueillis, dans les conditions habituelles le lundi 6 avril 2009 à partir de 13h30 sur le site d'Amboise.

Article 3 : la présente décision sera publiée au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 24 mars 2009
La Directrice des services fiscaux
Véronique Py

DECISION relative à la fermeture au public des services de l'Hôtel des impôts de Chinon, le 10 avril 2009, de 8h30 à 12h.

Article 1 : le vendredi 10 avril 2009 sur le site de Chinon, tous les services de l'Hôtel des impôts seront exceptionnellement fermés au public de 8h30 à 12h.

Article 2 : les usagers seront de nouveau accueillis, dans les conditions habituelles le vendredi 10 avril 2009 à partir de 13h30 sur le site de Chinon.

Article 3 : la présente décision sera publiée au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 24 mars 2009
La Directrice des services fiscaux
Véronique Py

DECISION relative à la fermeture au public des services du Centre des Finances publiques sur le site de Loches, le 16 avril 2009, de 8h30 à 12h.

Article 1 : le jeudi 16 avril 2009 sur le site de Loches, tous les services du Centre des Finances publiques seront exceptionnellement fermés au public de 8h30 à 12h.

Article 2 : les usagers seront de nouveau accueillis, dans les conditions habituelles le jeudi 16 avril 2009 à partir de 13h30 sur le site de Loches.

Article 3 : la présente décision sera publiée au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 24 mars 2009
La Directrice des services fiscaux
Véronique Py

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs

et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

37925 TOURS CEDEX 9

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture

Dépôt légal : *3 avril 2009* - N° ISSN 0980-8809.